

**Préparation à l'examen professionnel de Biologiste, Vétérinaire  
et Pharmacien de classe exceptionnelle (avancement de grade)**

**Catégorie A**

<b>Responsable formation</b>	Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
<b>Assistante</b>	Céline MALET ☎ 02 97 47 89 96 - <a href="mailto:celine.malet@cnfpt.fr">celine.malet@cnfpt.fr</a>

Date prévisionnelle de l'examen	<b>A compter de 2 novembre 2021</b>
Centre(s) de gestion organisateur(s)	<a href="#">CDG08</a>

Pour connaître les conditions précises d'inscription, les dates d'inscription et le contenu des épreuves, consulter le site internet du centre de gestion. **L'inscription à un examen ou un concours est indépendante de l'inscription à la préparation. Cette démarche doit être effectuée personnellement par l'agent auprès de l'organisme organisateur (Centre de gestion).**

**Modalités d'accès à la préparation**



**Pour être prise en compte, toute inscription doit être validée par l'autorité territoriale. L'éligibilité de l'agent au concours ou à l'examen envisagé est à vérifier par la collectivité ou auprès du centre de gestion organisateur.**

La préparation est ouverte à tous les agents inscrits.

**Organisation de la préparation**

Date limite d'inscription à la préparation	<b>15 février 2021</b>
Test d'orientation	Pas de test
Si orientation en formation tremplin avant la préparation	Pas de tremplin
Calendrier de la préparation	<b>Mai à novembre 2021</b>
Durée et lieu(x) de la formation	<b>5 jours en présentiel – 5,5 jours à distance Régional, interrégional ou national selon effectifs</b>

**Les modules de formation**

	 <b>En présentiel</b>	 <b>Estimé à distance</b>
Apprendre en autonomie	<b>1 jour</b>	<b>0,5 jour</b>
Appropriation des connaissances	<b>2 jours</b>	<b>4,5 jours</b>
Entretien avec le jury	<b>2 jours</b>	<b>0,5 jour</b>

**Coûts de formation**

La délégation régionale de Bretagne assure la prise en charge de l'organisation pédagogique et matérielle des formations de préparations concours et examens.

Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge du stagiaire ou de sa collectivité.